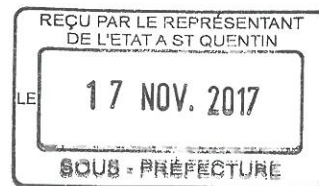


COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU  
SAINT-QUENTINOIS



**ETUDE ET DEVELOPPEMENT URBAIN** : Arrêté portant sur la mise à jour de la carte communale de la commune de Cugny.

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 161-1, L. 163-10 et R163-8 relatifs aux servitudes d'utilité publique et à la mise à jour des cartes communales,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2017 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel appartenant à GRT gaz,

Vu le courrier préfectoral du 26 juin 2017 demandant d'annexer cette nouvelle servitude d'utilité publique au document d'urbanisme,

Vu la carte communale de Cugny approuvée le 29 janvier 2009,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 janvier 2017,

Vu les documents ci-annexés,

**ARRETE**

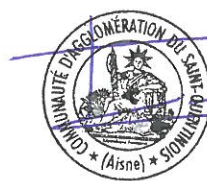
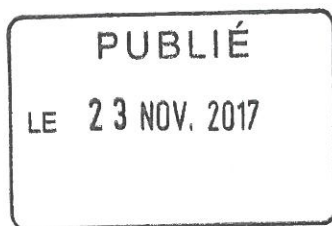
**ARTICLE 1** : La carte communale de Cugny est mise à jour à la date du présent arrêté. A cet effet le contenu des annexes de la carte communale est complété par l'arrêté préfectoral n° IC/2017/45 du 27 avril 2017 et la carte des servitudes à l'échelle 1/25000 qui lui est annexée.

**ARTICLE 2** : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie de Cugny et à la Préfecture (D.D.T.).

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

**ARTICLE 4** : Copie du présent arrêté et ses annexes seront adressés à Monsieur le Préfet de l'Aisne, au Directeur Départemental des Territoires et au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Fait à Saint-Quentin, le 16 NOV. 2017



Le Président,

Xavier BERTRAND